

Document d'informations clés

Vitalia



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Vitalia, un produit d'assurance d'Ethias SA, entreprise d'assurance belge, voie Gisèle Halimi, 10, 4000 Liège (www.ethias.be) sous le numéro d'entreprise 0404.484.654 et reconnu sous le numéro FSMA 196. Appelez le 04 220 36 30 pour de plus amples informations. La FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES est chargée du contrôle d'Ethias SA en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce document d'informations clés a été produit le 1er juin 2025.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Assurance-vie de la Branche 21, soumise au droit belge, qui prévoit le paiement d'une rente périodique différée sans renonciation au capital.

DURÉE

Vitalia est un contrat à durée indéterminée. Le contrat prend fin automatiquement en cas de décès. Ethias SA ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

OBJECTIFS

Vitalia prévoit le paiement d'une rente complémentaire à vie à partir d'une date déterminée par le preneur d'assurance (minimum 8 ans et 1 jour après la souscription du contrat et âge minimum de l'assuré de 63 ans).

En cas de décès prématuré, la prime investie moins la taxe sur la prime est réduite des rentes déjà versées et sera versée aux bénéficiaires en cas de décès.

Le tarif est composé des tables de mortalité, du taux d'intérêt garanti qui, à la date de rédaction de ce document est de 2 %, des frais d'entrée et des frais d'inventaire.

La garantie « vie » peut donner droit à une participation bénéficiaire discrétionnaire. Cette participation bénéficiaire entraînera une augmentation proportionnelle des rentes.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Vitalia s'adresse aux preneurs d'assurance, personnes physiques, résidant en Belgique. Ethias n'est pas enregistré sous le U.S. Securities act. Pour cette raison, le produit ne convient pas si le preneur est une U.S. person.

Le preneur d'assurance est âgé entre 50 et 70 ans et dispose d'un horizon de placement à long terme.

Le preneur d'assurance souhaite compléter ses revenus par une rente périodique.

Le preneur d'assurance possède suffisamment de connaissances sur les assurances branche 21.

ASSURANCE : AVANTAGES ET COÛTS

Vitalia garantit :

- en cas de vie*

Le paiement d'une rente à partir d'une certaine date. Cette date est au plus tôt au 63ème anniversaire de l'assuré et minimum 8 ans et un jour après la souscription du contrat.

Le preneur d'assurance peut choisir un paiement annuel (montant minimum de 500.00 EUR) ou un paiement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel (montant minimum de 250.00 EUR). Le montant minimum de la rente est de 250.00 EUR (quelle que soit la fréquence choisie). La rente mensuelle ne peut pas dépasser 2000.00 EUR.

Le preneur d'assurance peut également choisir une rente croissante - dans ce cas, le montant de la rente augmente de 1 % ou 2 % par an, selon le choix du preneur d'assurance.
- en cas de décès*

Le paiement d'un capital égal à la différence positive entre la prime investie moins la taxe sur la prime d'une part et les rentes déjà versées d'autre part, aux bénéficiaires désignés dans le contrat.

Les montants des prestations sont mentionnés dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? »

Un rachat total de Vitalia est possible. Les détails de cette option sont disponibles dans la section « Combien de temps dois-je conserver le contrat et puis-je retirer de l'argent plus rapidement ? »

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1 2 3 4 5 6 7

← →

Risque le plus faible Risque le plus élevé

 L'indicateur de risque suppose que vous détenez le produit à vie. Vous subirez des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit anticipativement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et la probabilité que nous ne puissions pas vous payer en raison d'un mauvais marché est très faible également.

Ce produit comporte des risques qui ne font pas partie de l'indicateur de risque mais qui sont liés à l'assurance de branche 21 : risque d'inflation (risque que la valeur de votre investissement diminue par rapport au pouvoir d'achat) et risque de liquidité (risque que vous deviez payer des frais en cas de rachat anticipé - voir la section « Combien de temps dois-je conserver le contrat et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »).

Vous avez le droit de recevoir au moins 100 % de votre capital, diminué des frais d'entrée et des taxes sur les primes. Les montants au-dessus de cette somme dépendent de la participation aux bénéfices et sont donc incertains. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous pouvez bénéficier d'un système de protection des consommateurs (voir « Que se passe-t-il si Ethias ne peut pas en mesure d'effectuer les versements ? »). Cette protection n'est pas prise en compte dans l'indicateur ci-dessus.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Période de détention recommandée :	à vie, les périodes de détention dans le tableau ci-dessous sont données à titre d'exemple pour l'illustration		
Exemple d'investissement :	10 000 €		
Prime d'assurance :	956,17€		
	En cas de rachat après 1 an	En cas de rachat après 15 ans	En cas de rachat après 30 ans
	949,72€	508,07€	0 €

Scénarios en cas de vie		1 an	15 ans	30 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des frais	9469,39 €	12989,63 €	18750,58 €
	Rendement annuel moyen	-5,31 %	1,76 %	2,12 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9469,39 €	12989,63 €	18750,58 €
	Rendement annuel moyen	-5,31 %	1,76 %	2,12 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9469,39 €	12989,63 €	18750,58 €
	Rendement annuel moyen	-5,31 %	1,76 %	2,12 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9517,27 €	13911,74 €	20855,04 €
	Rendement annuel moyen	-4,83 %	2,23 %	2,48 %
Scénario en cas de décès				
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10000 €	6138,42 €	0 €

Les montants affichés tiennent compte d'un âge de souscription de 57 ans et d'un âge de début de la rente de 65 ans et d'une espérance de vie de 90 ans.

Les montants indiqués incluent tous les frais liés au produit lui-même. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer le montant que vous récupérez.

Le montant que vous recevrez avec ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution des marchés à venir est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI ÉTHIAS N'EST PAS MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les contrats d'assurance-vie font partie d'un fonds spécial qui est géré séparément au sein des actifs d'Ethias. En cas de faillite de l'assureur, ces actifs sont réservés en priorité pour l'exécution des obligations envers les preneurs d'assurance et/ou le(s) bénéficiaire(s).

Les primes versées dans le cadre de cette assurance-vie de la branche 21 sont prises en charge par le Fonds de garantie. Ce Fonds de garantie est régi par la loi du 23 novembre 2023 et l'arrêté royal du 16 mars 2009. Le remboursement correspond à la valeur de rachat du contrat calculée la veille de la faillite de l'assureur moins les taxes. Cette garantie est limitée à 100 000,00 EUR pour tous les contrats souscrits conjointement par le même preneur d'assurance auprès du même assureur.

Ethias est membre de ce système juridique belge obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations sur cette protection sur le site Web : www.garantiefonds.belgium.be.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit ainsi que ses performances.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple d'investissement et différentes périodes de d'investissement possibles.

Nous supposons que :

- vous récupérez le montant investi la première année (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit performe comme indiqué dans le scénario modéré ;
- 10.000 EUR sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	698,39 €	400,00 €	442,73 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an (*)	-6,98 %	-0,26 %	-0.14 %

* Cela illustre comment les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous rachetez après une période de 30 ans, votre rendement moyen annuel est estimé à 2.3 % avant déduction des coûts et à 2.1 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

		Effet des coûts par an si vous rachetez après 30 ans
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2 % du montant que vous payez lorsque vous investissez dans ce produit.	0,06%
Coûts de sortie	5 % de la valeur de rachat théorique pendant les 8 premières années ; 2 % à partir de la 9e année. La valeur de rachat théorique correspond à la prime nette capitalisée, diminuée des sommes utilisées pour couvrir le risque de décès, la majoration d'inventaire et les rentes déjà versées.	0%
Coûts récurrents facturés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	2 % des rentes versées, prélevés annuellement sur la réserve.	0,08%

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : à vie.

Le preneur d'assurance a le droit de résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de son entrée en vigueur. Le montant de la réserve sera remboursé, augmenté des éventuels frais d'entrée et taxes payés, sous déduction des sommes déjà utilisées pour le risque de décès. Aucun frais de résiliation n'est appliqué.

Le preneur d'assurance peut à tout moment effectuer un rachat total de la valeur de rachat théorique du contrat. Cette valeur de rachat tient compte d'une indemnité de 5 %, qui diminue à 2 % à partir de la 9e année du contrat. Le rachat est toujours limité au capital décès. Le solde de la valeur de rachat théorique est utilisé pour continuer à assurer les rentes au même taux que celui prévu dans les Conditions Particulières. Le rachat prend effet à la date de la demande.

En cas de rachat ou de résiliation, la prestation peut varier. Voir « Scénarios de performance ». Pour l'impact des coûts lors d'un rachat, voir « Quels sont les frais ? ».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des cours et tribunaux belges pour trancher tout litige, toute plainte relative à un contrat ou service d'assurance peut être adressée à Ethias, Gestion des Plaintes, voie Gisèle Halimi, 10 à 4000 Liège - gestion-des-plaintes@ethias.be.

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, square de Meeûs 35, à 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Il est recommandé aux preneurs d'assurance de lire attentivement les conditions générales et particulières du contrat avant de le conclure. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et sur la fiscalité du produit. Ces conditions générales sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site www.ethias.be.